
**Conseil d'administration
du Centre de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys**

**Séance extraordinaire
23 juin 2026
À 20H00**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le 23 juin 2026 à 20h24 à la salle Diane-Lamarche-Venne du siège social, situé au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, à Saint-Laurent.

Sont présents : Anne Hortense Ebena
Carolynne Soulard
Chantal Mayrand
Etienne Chabot
Jean-Philippe Blanchette
Louis Bourgeault
Raymonde Djabia Gomis
Romain Nanta
Valérie Venne
Yu Cai Tian (en ligne)
Zacharie Houle

Tous membres du Conseil d'administration formant quorum

Sont absents : Marion Godron
Ghislain Laporte

Participent également à la séance en présentiel : Dominic Bertrand, Directeur général
Me Marie-Hélène Lambert, Secrétaire générale
Chantal Barhoum, membre du personnel
d'encadrement sans droit de vote

Sont également présents : Kristel Woo, coordonnatrice, SAJC
Najia Belhachemi, régisseuse, SAJC
Louise Séguin, régisseuse, DG

Ouverture de la séance

M. Bertrand déclare la séance ouverte à 20H24

CA26/27-06-001

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ...

3. ...

4. SERVICES EDUCATIFS

5. SERVICES ADMINISTRATIFS

- 5.1 Ressources humaines
- 5.2 Ressources financières
- 5.3 Ressources matérielles
- 5.4 Gestion contractuelle et approvisionnements
- 5.5 Organisation scolaire
- 5.6 Transport
- 5.7 Affaires juridiques et corporatives

6. SECRETAIRE GENERALE

- 6.1 Désignation de la présidence du Conseil d'administration
- 6.2 Désignation de la vice-présidence du Conseil d'administration
- 6.3 Désignation des membres au comité de vérification du Conseil d'administration

7. ADMINISTRATION GENERALE

8. ...

9. GENERALITE

10. QUESTIONS DIVERSES

11. AJOURNEMENT OU LEVEE DE LA SEANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

6. SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

M. Bertrand cède la parole à Me Lambert pour présenter le processus de désignation.

Me Lambert explique les règles encadrant la désignation de la présidence, de la vice-présidence et des membres des comités du Conseil d'administration. Elle présente également le rôle et le fonctionnement des différents comités.

M. Blanchette mentionne que ces comités permettent d'aborder dans le détail les dossiers qui sont soumis au Conseil. Un important travail d'analyse et de discussion s'effectue en amont dans le cadre des réunions de ces comités. Il encourage les membres à s'impliquer dans les comités pour lesquels ils ont une expertise ou un intérêt.

6.1 Désignation de la présidence du Conseil d'administration

M. Blanchette signifie son intérêt à poursuivre son mandat.

Désignation de M. Jean-Philippe Blanchette.

M. Blanchette remercie les membres pour leur confiance.

CA26/27-06-002

Documents déposés :

A) Résolution CA25/26-06-002

ATTENDU QUE par la résolution CA25/26-06-002, M. Jean-Philippe Blanchette avait été nommé par le conseil d'administration pour assumer la fonction de président du conseil d'administration;

ATTENDU QUE le mandat de M. Jean-Philippe Blanchette à titre de président du conseil d'administration se termine le 30 juin 2026;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que lors de sa première séance, le Conseil d'administration nomme une présidence parmi ses membres qui siègent à titre de parent d'un élève, lorsque ce poste est vacant;

ATTENDU QUE les membres qui siègent à titre de parent d'un élève intéressés à assumer la fonction de présidence du Conseil d'administration ont eu l'occasion de faire valoir leur intérêt et leur motivation à occuper ce poste;

Il est résolu à l'unanimité :

De désigner M. Jean-Philippe Blanchette comme président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et ce, pour toute la durée de son mandat à titre de membre du Conseil d'administration du CSSMB.

PROPOSITION ADOPTÉE.

6.2 Désignation de la vice-présidence du Conseil d'administration

Mme Ebena, Mme Gomis et M. Nanta proposent leur candidature.

Chacun des membres effectue à tour de rôle une présentation de leur candidature et de leurs motivations.

Un vote secret est tenu conformément aux Règles de fonctionnement.

Désignation de M. Romain Nanta

CA26/27-06-003

Documents déposés :

A) Résolution CA24/25-05-105

ATTENDU QUE par la résolution CA24/25-05-105, M. Jérôme Pépin avait été nommé par le conseil d'administration pour assumer la fonction de vice-président du conseil d'administration;

ATTENDU QUE le mandat de M. Jérôme Pépin à titre de vice-président du conseil d'administration se termine en même temps que son mandat d'administrateur, soit le 30 juin 2026;

ATTENDU QU'il convient de nommer une nouvelle vice-présidence du conseil d'administration;

ATTENDU QUE les membres qui siègent à titre de parent d'un élève intéressés à assumer la fonction de vice-présidence du Conseil d'administration ont eu l'occasion de faire valoir leur intérêt et leur motivation à occuper ce poste;

Il est résolu à la majorité :

De désigner M. Romain Nanta comme vice-président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, et ce, pour toute la durée de son mandat à titre de membre du Conseil d'administration du CSSMB.

PROPOSITION ADOPTÉE.

6.3 Désignation des membres au comité de vérification du Conseil d'administration

M. Bertrand mentionne que M. Laporte souhaite reconduire sa participation au comité.

Mme Ebena, M. Chabot, M. Houle, M. Nanta et Mme Venne proposent également leur candidature.

Me Lambert rappelle que conformément aux Règles de fonctionnement, s'il y a plus de candidatures que de postes à pourvoir, la priorité doit être accordée aux membres qui ont une expertise liée au mandat et aux questions relevant de ce comité.

Chacun des membres effectue à tour de rôle une présentation de leur candidature, de leur expertise et de leurs motivations.

Un vote secret est tenu conformément aux Règles de fonctionnement.

Adopté à la majorité

Désignation de :

- M. Étienne Chabot
- M. Romain Nanta
- M. Zacharie Houle
- M. Ghislain Laporte
- Mme Valérie Venne

CA26/27-06-004

Document déposé :

A) Sommaire

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'administration doit instituer un comité de vérification en plus d'un comité de gouvernance et d'éthique et un comité de ressources humaines;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a institué également un comité des services éducatifs dédié à l'étude des questions de nature éducative;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a décidé de former lors de la présente séance extraordinaire le comité de vérification, et ce, pour permettre aux membres élus d'examiner les dossiers de la 1^{ère} séance prévue le 25 août prochain;

ATTENDU QUE les comités de gouvernance et d'éthique, de ressources humaines et des services éducatifs seront formés lors de la 1^{ère} séance prévue le 25 août 2026;

ATTENDU QUE le mandat des membres du comité de vérification sera d'une année;

ATTENDU QUE les membres du comité de vérification doivent avoir de l'expérience, des connaissances ou un intérêt marqué pour le mandat du comité;

ATTENDU QUE de l'information sur le fonctionnement du comité a été donnée aux membres afin de leur permettre de bien comprendre le rôle de ce dernier;

ATTENDU QUE les membres intéressés à faire partie du comité ont eu l'occasion de faire valoir leur candidature;

Il est résolu à la majorité :

De nommer les membres suivants pour faire partie du comité de vérification;

- M. Étienne Chabot
- M. Romain Nanta
- M. Zacharie Houle
- M. Ghislain Laporte
- Mme Valérie Venne

De demander au comité de faire une recommandation au Conseil d'administration pour désigner la présidence du comité lors de la séance du 25 août 2026.

PROPOSITION ADOPTÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H02

Secrétaire générale

Président